

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, demain, on demandera à la Chambre d'étudier l'article n° 82 qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit la deuxième lecture du projet de loi concernant l'assurance frais médicaux.

Monsieur l'Orateur, avant que vous annonciez le débat sur la motion d'ajournement, je crois comprendre que certains députés ont

exprimé le vœu de supprimer, ce soir, le débat habituel; une entente aurait été conclue à ce sujet.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à supprimer le débat sur la motion d'ajournement?

Des voix: D'accord.

(À 10 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
